Eclose-Badinières

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS / PROCES-VERBAL
MARDI 30 JUIN
18H30 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE

Nombre de membre du Conseil d'administration du CCAS : 11
Date de convocation du conseil municipal : 30/06/2026

CONSEILLERS		P	A	POUVOIR A
FROMENTOUX Cyril		X		
BADIN-GIROUD Jérôme		X		
CUSIN Cécile		X		
GAYAT Nathalie		X		
GIRARD Tanguy		X		
VACHER Florence		X		
BERGER Isabelle		X		
MARCHAND Marie-Pierre		X		
NEMOZ-BILLET Eric		X		
SARTIER Isabelle		X		
SOUMAILLE Claudie		X		
TOTAL	11	11	0	
QUORUM		Oui		**Nombre de voix**

Secrétaire de séance : GAYAT Nathalie
Prise de notes : BRETTON Elodie

ORDRE DU JOUR

1. Installation officielle des membres (élus et nommés)

2. Délibérations :
 - Election du Vice-Président du CCAS
 - Election du Vice-Président délégué du CCAS

3. Questions diverses

1. Installation officielle des membres (élus et nommés)

2. Délibération

Délibération n°26/06.30/06 – Election du Vice-Président du CCAS

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°26/06.30/07 – Election du Vice-Président délégué du CCAS

Adoptée à l'unanimité

3. Question diverse

- Organisation des travaux en vue de la rédaction d'un règlement intérieur et de la production d'une Analyse des besoins sociaux de la population d'Eclose-Badinières.

Dans le but de déterminer les diagnostics nécessaires des besoins sociaux.

- Il est primordial de faire le point sur les aides qui seront attribuées.
- La poste et des prestataires propose leurs services.
- Il faut se renseigner sur d'autres prestataires.

Il serait précieux d'avoir des informations sur la population en ce qui concerne les besoins sociaux afin d'établir une procédure d'attribution et de pouvoir définir un cadre.

Les membre du conseil trouve important de se réunir pour discuter du règlement, puis de mettre en place une délégation afin d'apporter des améliorations.

Concernant le bilan du précédent Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S), il y avait un vote de budget.

En ce qui concerne les années antérieures, l'aide a été dirigée vers les personnes âgées. Pour la nouvelle année, il est essentiel d'engager des mesures ciblant d'autres parties de la population qui pourraient être repérées dans le cadre du diagnostic des besoins sociaux de la commune.

Le montant de la subvention annuelle de l'année 2025 s'élevé à 21 000€.

Le Centre Communal d'Action Social est la porte d'entrée vers les aides. Objectif : s'orienter vers les différents types d'aides.

Le Centre Communal d'Action Social travail en collaboration avec une assistante sociale du département.

Il est essentiel de donner une formation à chaque membre du C.C.A.S

Les attentes de chacun au sein du C.C.A.S :

- Envie d'aider
- Aspect humain
- Liste des personnes vulnérables
- Orienter les habitants

- Personnes ressources.

Le C.C.A.S peut organiser des formations aux geste de premier secours.

Le conseil a également pour mission d'apporter son soutien aux personnes luttant contre la précarité et l'isolement.

Les membres vont se répartir la liste des personnes fragiles afin de les contacter pour prendre des nouvelles et savoir s’ils sont bien entourés.

Réunion de travail est prévu le 26 août à 18h30 afin de travailler sur le règlement.

La séance est levée à 20h25

Publication le :